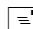


Formule Sportive et  
Règlement Particulier des Epreuves (RPE)  
Qualifications Régionales  
**M18 féminin** et **M18 masculin**



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76  [crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

Dernière mise à jour le, mardi 11 octobre 2022

Saison sportive : 2022/2023

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

### Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Qualifications Régionales
Catégorie	M18 Féminin et M18 Masculin
Abréviation	QCF et QCM
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6X6
Genre	Féminin / Masculin

### Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	- M18 F : 57 équipes - M18 M : 72 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

### Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	<b>Compétition « Extension volley-Ball</b>
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
<b>Catégories autorisées</b>	
M18	oui
M15 avec simple surclassement	oui


#### Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' <b>entraîneur</b> et les <b>entraîneurs adjoints</b>	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le <b>médecin</b> , le <b>kinésithérapeute</b> , l' <b>ostéopathe</b> ou le <b>préparateur physique</b> (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' <b>Arbitre</b> (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de <b>Marqueur</b>	Encadrement « Extension Dirigeant » ou Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de <b>Responsable de salle (recommandé)</b>	Encadrement (Toute Extension)
Type de licence autorisée pour le <b>Référent Sanitaire COVID</b>	Encadrement ( hors Extension Pass Bénévole)

#### Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées)	2
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 46 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité

#### Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres	Samedi
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Samedi : 14h00 à 15h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Dimanche 09h00 à 10h00
Dates des tours de qualifications Régionales M18 F et M18 M :  <b>Le samedi 22 octobre 2022 c'est le 1<sup>er</sup> samedi des vacances de la Toussaint.</b>	Les samedis : - 08 octobre 2022 - 22 octobre 2022 - 19 novembre 2022

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

- | Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse dans les cas suivants :

- | Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- | La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure.

## Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi ou du dimanche	<b>Avant dimanche 0h00 (minuit)</b>
Mot de passe	<b>VOLLEY</b>
<p>Le GSA recevant est dans l'obligation de tenir une feuille de match papier (de type Régionale « plateau ») à télécharger sur le site de la LIFvolley : <a href="#">CLIQUER ICI</a></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Poules de 5 équipes</b> : veuillez utiliser 2 feuilles de matchs pour l'inscription des équipes ainsi que les résultats. <b>Poules de 6 équipes ou de 7 équipes</b> : veuillez utiliser 2 feuilles de matchs pour l'inscription des équipes et 3 feuilles pour les scores des matchs. Pour les rencontres jouées en 2 sets secs ou en un seul set : la feuille de <u>match électronique simplifiée (sans marqueur)</u> ne pourra pas être utilisée</li><li>▪ <b>Poules de 3 équipes</b> : veuillez utiliser 1 feuille de match pour l'inscription des équipes ainsi que les résultats. Pour les rencontres jouées en 2 sets gagnants : La feuille de <u>match électronique simplifiée (sans marqueur)</u> pourra être utilisée.</li></ul> <p><b>Pour la feuille de match papier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>  De la scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard le <b>lundi 14H00</b> pour les rencontres du week-end <b>et le lendemain</b> de la journée de compétition pour les rencontres en semaine.</li></ul> <p>En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2022/2023).</p>	

## Art. 8 Feuille de match

Le GSA recevant est dans l'obligation d'utiliser la **feuille de match papier** (de type Régionale « plateau ») pour les tours de qualification.

La feuille de match « papier » est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

Le GSA recevant à la possibilité d'utiliser la **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)** pour les rencontres prévues en 2 sets gagnants des tours de qualifications Régionales.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

La feuille de match « papier ou électronique » est remise par l'organisateur de la rencontre au représentant de l'équipe adverse à son arrivée. Celui-ci la complète à l'aide des fiches de composition d'équipes remises par chaque équipe.

## Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai <b>maximum</b> entre 2 rencontres du même tournoi (sauf accord entre le GSA organisateur et les GSA participants)	<b>10 mn</b> (sauf pour les rencontres en 2 sets gagnants <b>30 mn max.</b> )

## Art. 10 Formule sportive

### ■ **M18 Féminin :**

- ✚ **Tour 1** - le samedi 08 octobre 2022, **57** équipes réparties en 7 poules de 6 équipes et 3 poules de 5 équipes :

A l'issue du Tour 1 des qualifications :

- | Aucune équipe ne sera qualifiée au championnat régional.
- | Les équipes classées 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (soit : **50** équipes), participeront au Tour 2.
- | Les équipes classées 6<sup>e</sup> (soit : **7** équipes), seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au championnat Interdépartemental.

- ✚ **Tour 2** - le samedi 22 octobre 2022, **50** équipes réparties en 10 poules de 5 équipes :

A l'issue du Tour 2 des qualifications :

- | Aucune équipe ne sera qualifiée au championnat régional.
- | Les équipes classées 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (soit : **30** équipes), participeront au Tour 3.
- | Les équipes classées 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (soit : **20** équipes), seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au Championnat Interdépartemental.

- ✚ **Tour 3** - le samedi 19 novembre 2022, **30** équipes réparties en 10 poules de 3 équipes :

A l'issue du Tour 3 des qualifications :

- | Les équipes classées 1<sup>e</sup> (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Or** ».
- | Les équipes classées 2<sup>e</sup> (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Argent** ».
- | Les équipes classées 3<sup>e</sup> (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Bronze** ».

### **NB :**

- | Le Championnat Régional M18 Féminin LIFvolley 2022/2023 sera composé de **3 niveaux** :
  - Un niveau « **Régional Or** » de **10 équipes** ;
  - Un niveau « **Régional Argent** » de **10 équipes** ;
  - Un niveau « **Régional Bronze** » de **10 équipes**.
- | La 1<sup>ère</sup> journée du championnat est fixée au samedi 03 décembre 2022.

## ▪ **M18 Masculin :**

🏆 **Tour 1** - le samedi 08 octobre 2022, **72** équipes réparties en 12 poules de 6 équipes et  
A l'issue du Tour 1 des qualifications :

- | Aucune équipe ne sera qualifiée au championnat régional.
- | Les équipes classées 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (soit : **60** équipes), participeront au Tour 2.
- | Les équipes classées 6<sup>e</sup> (soit : **12** équipes), seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au championnat Interdépartemental.

🏆 **Tour 2** - le samedi 22 octobre 2022, **60** équipes réparties en 20 poules de 3 équipes :

A l'issue du Tour 2 des qualifications :

- | Les équipes classées 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> (soit : **40** équipes), participeront au Tour 3.
- | Les équipes classées 3<sup>e</sup> (soit : **20** équipes) seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au Championnat Interdépartemental.

🏆 **Tour 3** - le samedi 19 novembre 2022, **40** équipes réparties comme suit :

- | Niveau 1 (OR ou ARGENT) : Les équipes classées 1<sup>e</sup> à l'issue du tour 2 (soit : **20** équipes) seront réparties en 5 poules de 4 équipes.
- | Niveau 2 (BRONZE ou CUIVRE) : Les équipes classées 2<sup>e</sup> à l'issue du tour 2 (soit : **20** équipes) seront réparties en 5 poules de 4 équipes.

A l'issue du Tour 3 des qualifications :

- | Les équipes classées 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> du niveau 1 (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Or** ».
- | Les équipes classées 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du niveau 1 (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Argent** ».
- | Les équipes classées 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> du niveau 2 (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Bronze** ».
- | Les équipes classées 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du niveau 2 (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Cuivre** ».

### **NB :**

| Le Championnat Régional M18 Masculin LIFvolley 2022/2023 sera composé de **3 niveaux** :

- Un niveau « **Régional Or** » de **10 équipes** ;
- Un niveau « **Régional Argent** » de **10 équipes** ;
- Un niveau « **Régional Bronze** » de **10 équipes** ;
- Un niveau « **Régional Cuivre** » de **10 équipes**.

| La 1<sup>ère</sup> journée du championnat est fixée au samedi 03 décembre 2022.

## Art. 11 Points et classement

- | Poules de **3 équipes** : L'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 3 équipes. Les rencontres auront lieu en **2 sets gagnants de 25 points** (tie-break de 15 points) :

| Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

- | Poules de **4 équipes** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes. Les rencontres auront lieu en **2 sets secs de 25 points** (2 points d'écart) :

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	2 points
Rencontre 1/1	1 point pour chaque équipe
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

- | Poules de **5 équipes ou de 6 équipes** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 5 ou à 6 équipes. Les rencontres auront lieu **en un seul set de 25 points** (2 points d'écart) avec un changement de terrain dès qu'une équipe arrive à 13 points :

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 1/0	2 points
Rencontre perdue 0/1	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

## Art. 12 Temps morts

- Temps morts techniques : **pas de temps morts techniques.**
- Les matchs joués en 2 sets gagnant de 25 points, en 2 sets secs de 25 points ou en un seul set de 25 points : 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

## Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

### Art 13.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part.**

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant. Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

### Art 13.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter **les licences du collectif sans photo** sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

## L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

### **Art 13.3 Simple-Surclassement :**

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

### **Art. 14 Particularité des GSA ayant 2 équipes évoluant en qualifications dans la même catégorie**

En ce qui concerne les GSA qui ont deux équipes (1 et 2) engagées en qualifications aux championnats « Elite et Régional » dans la même catégorie, c'est la règle des catégories A et B qui s'applique :

1- Catégorie A = Joueurs (ses) appartenant à l'équipe 1 :

- | Tout (e)joueur (se) inscrit (e) sur la première feuille de match de l'équipe 1,
- | Tout (e) joueur (se) de catégorie B ayant participé (e) à 3 rencontres de l'équipe 1 (sauf la première, consécutives ou non).

2- Catégorie B = Joueurs appartenant à l'équipe 2 :

- | Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 2,
- | Tout joueur de catégorie A n'ayant pas participé aux 3 dernières rencontres de l'équipe 1.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

### **Art. 15 Arbitrage :**

En cas de compétition non encadrée par la CRA :

- Plateau à 3 équipes, à 5 équipes ou à 7 équipes : l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre.
- Plateau à 4 équipes ou à 6 équipes : l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre.

### **Art. 16 Ballon / Terrain**

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M18F : 2m24 M18M : 2m35



### **Art. 17 Forfait**

L'équipe forfait lors de l'un des tours de qualifications régionales, sera éliminée, elle sera reversée automatiquement au Championnat **Interdépartemental**. Elle pourra s'acquitter d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2022/2023 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe lors des tours de qualifications Régionales, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F : 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraîneur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1<sup>er</sup> responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente ou incomplète seront déclarées forfaits, elles pourront s'acquitter d'une amende financière prévue au MAD 2022/2023.

### **Art. 18 Tenue de la feuille de match**

**Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match** : si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2022/2023).

